

Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie

Contribution de la FEHAP aux travaux des Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie

27 et 28 septembre 2021

Les établissements du secteur privé à but non lucratif sont des acteurs hospitaliers et médico-sociaux présents sur tout le territoire national pour accompagner les personnes atteintes de troubles psychiques. Acteurs de service public hospitalier, les établissements FEHAP sont présents en proximité dans les territoires pour apporter un accompagnement dans les bassins de vie de la population.

Nos établissements adhérents à la FEHAP représentent plus de 60% de l'offre de soins privée à but non lucratif de psychiatrie.

Ils assurent l'offre de service public hospitalier d'une centaine de secteurs de psychiatrie sur de nombreux territoires ruraux et urbains (en Bretagne, Normandie, Occitanie, Bourgogne-Franche Comté, Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne-Rhône Alpes ou Nouvelle Aquitaine), et sur certaines métropoles (Paris, Nice, Lyon, Clermont-Ferrand, Albi, Rodez, etc).

Ils proposent une offre hospitalo-universitaire de recours et d'expertise (Groupement hospitalier de l'Institut catholique de Lille et la fondation Hôpital pour enfants Lenval à Nice).

Les établissements de santé privés à but non lucratif assurent également une offre de soins non sectorisée, indispensable pour assurer une offre de soins en proximité auprès de la population, en complément des autres dispositifs hospitaliers.

Pionniers des prises en charge alternatives à l'hospitalisation complète, les professionnels de nos établissements comptent parmi les fondateurs de :

- La création des secteurs de psychiatrie avec l'ASM 13 en 1958
- Les prises en charge de personnes ayant des troubles psychiatriques en dehors des institutions, avec la création du premier hôpital de jour en France en 1948 par l'Elan retrouvé
- Le traitement des addictions, avec la création du centre Gilbert Raby en 1954

La force de nos établissements et de leurs professionnels consiste à accompagner les personnes dans leurs parcours de vie, et assurent les suites d'hospitalisation au sein de dispositifs médico-sociaux et sociaux de proximité à taille humaine et spécialisés, dans une conception globale et individualisée du parcours des personnes.

La mission des établissements et acteurs de la santé mentale de notre secteur ne s'arrête pas à l'hospitalisation, et porte sur un accompagnement global et dans la durée des personnes dans une logique d'inclusion et d'intégration dans la Cité.

Nos professionnels ont en partage les valeurs portées par la FEHAP qui :

- Par ses valeurs humanistes, elle place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Par sa volonté de partage, elle développe, entre ses membres, une culture de solidarité et de service du public
- Par son engagement social, elle favorise la qualification, la professionnalisation et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services
- Par son esprit d'ouverture, elle favorise les complémentarités et transversalités des expériences
- Par l'affirmation de ses responsabilités, elle tient pour essentielle la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation des prestations.

De longue date, les établissements de santé privés à but non lucratif se sont positionnés pour offrir une qualité de prise en charge aux personnes qu'ils accueillent :

- En assurant une prise en charge somatique complémentaire à l'accompagnement en psychiatrie,
- En accompagnant les personnes qui ont besoin de séjours dans la durée et qui ne sont pas pris en charge par d'autres dispositifs,
- En appuyant les personnes à déterminer leurs projets de soins et de vie, en favorisant « l'empowerment » dans une conception globale de la personne qui prend en compte tous leurs besoins,
- En mettant en place des parcours individualisés entre prise en charge en soins, sociale et médico-sociale pour que les personnes soient dans les dispositifs adaptés à leurs besoins et leurs projets,
- En favorisant l'insertion et l'inclusion de la personne dans la société,
- En faisant de l'objectif « zéro sans solution » une condition de leur engagement.

Les professionnels et l'entourage des personnes des établissements du secteur privé à but non lucratif, placent des attentes fortes dans les assises de la santé mentale et de la psychiatrie pour que les valeurs, la qualité, et les particularités de l'offre de soins de psychiatrie du secteur privé à but non lucratif soient portées et valorisées pour améliorer collectivement la qualité de l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Pour la FEHAP, ces Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie sont une occasion de répondre aux fortes attentes des professionnels de santé, des établissements, et des usagers pour accompagner la mutation d'une offre de soins qui doit répondre aux aspirations fortes des Français.

Notre système de santé a besoin d'une offre de psychiatrie et de santé mentale qui soit susceptible de répondre aux besoins des Français. Avec près de 13 millions de Français confrontés à des troubles psychiques, soit 1 personne sur 5, et une pandémie qui a aggravé l'état de santé des Français avec des troubles associés, la FEHAP plaide pour une politique de psychiatrie et de santé mentale à la hauteur des enjeux.

1. Sortir d'une crise qui touche la psychiatrie et la santé mentale depuis de trop nombreuses années

Malgré les rapports parlementaires, les constats partagés, et les actions engagées ces dernières années, la psychiatrie française est en situation de détresse, les établissements et leurs professionnels sont exsangues.

Ces assises sont l'occasion de rechercher des solutions pour valoriser les métiers de la santé et de la psychiatrie à court et moyen termes : attractivité et valorisation des métiers, formation, qualité de vie au travail sont des leviers à mobiliser pour enrayer la crise dans laquelle se trouvent les établissements pour recruter des professionnels. Nos établissements sont engagés et mobilisés de longue date pour assurer une qualité de vie au travail et proposer des projets visant à attirer des professionnels et promouvoir l'exercice de leurs missions dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.

- Définir une politique d'attractivité des métiers de la santé mentale ambitieuse avec des ressources pérennes et adaptées aux besoins de la population.

2. Prévenir les troubles psychiques par une meilleure prise en charge somatique

Les observations cliniques ont montré que nombre de symptômes attribués à des troubles mentaux sont dus à des problématiques somatiques non traitées, ceci notamment par :

- Un manque de médecins somaticiens au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie,
 - Un manque de préparation des Médecins généralistes à la rencontre avec des personnes ayant des troubles du comportement,
 - Une Prise en compte segmentée des troubles du comportement,
 - Absence d'évaluation systématique des capacités fonctionnelles de chaque personne.
- Définir des objectifs réalistes en matière de prévention, de dépistage des troubles psychiques et somatiques, et d'accès des personnes souffrant de troubles psychiques aux soins somatiques.

3. La santé mentale est une problématique qui mérite une approche globale de la personne, définie comme « approche écologique ».

L'organisation actuelle différenciant l'accompagnement et le soin est clivant et ne permet pas d'assurer une continuité du parcours de la personne. Notre système de santé et de la psychiatrie organisé en silo entre sanitaire et médico-social a démontré ses limites, au détriment de l'accompagnement des personnes.

- Simplifier les modes de financement, de planification, et de tutelle des établissements médico-sociaux intervenant dans le champ des troubles psychiques.
- Mettre en place des outils de régulation unifiés entre les champs sanitaire et médico-social dans le domaine des troubles psychiques.

4. Evaluer la situation des personnes : condition de réinsertion des personnes dans la société

Une évaluation des capacités et des potentiels de chaque personne, répétée et tracée dans le temps a largement démontré sa pertinence. Sa mise en œuvre systématique préalable à tout projet individuel et conservé tout au long de la vie devrait faire partie des recommandations de bonnes pratiques.

- Systématiser les évaluations fonctionnelles et somatiques des personnes lors de l'entrée en soins
- Adapter les référentiels et les recommandations de bonnes pratiques

5. La mise en place d'un dossier de santé unique accompagnant la personne tout au long de son parcours

- Accélérer le déploiement du DMP et des outils numériques partagés

Les établissements FEHAP assurent une offre de soins spécialisée auprès de la population adulte, avec des services et des structures spécialisés dans la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes majeurs.

6. Intégration dans le dispositif de la pair-aidance

Permettre à la pair-aidance et aux médiateurs pair de trouver leur place dans l'accompagnement et le soin des personnes avec trouble du comportement.

L'offre des établissements de santé adhérents à la FEHAP dans le champ de la psychiatrie

Les chiffres clés

Une offre de soins accessible et présente dans les territoires :

- 60 fondations, associations, et mutuelles gestionnaires de 142 établissements hospitaliers en psychiatrie
- 11 803 lits et places répartis sur l'ensemble du territoire
- 12,9% de l'offre nationale en psychiatrie, soit 2,8 M de journées, 47 775 patients hospitalisés

Des professionnels de santé mobilisés et engagés dans nos établissements :

- 1034 médecins équivalents temps plein, et 15 122 professionnels de santé et paramédicaux en 2019

Une offre de service public hospitalier de secteur :

Une offre de service public hospitalier ancrée dans les territoires, avec la gestion de secteurs hospitaliers en psychiatrie :

- *secteur de psychiatrie générale* *70 établissements*
31% de la sectorisation en psychiatrie générale en Auvergne Rhône-Alpes
25% de la sectorisation en psychiatrie générale en Occitanie
18% de la sectorisation en psychiatrie en Bretagne
- *secteur de psychiatrie infanto-juvénile* *27 établissements*
25% de la sectorisation en psychiatrie infanto-juvénile en Bourgogne Franche Comté
32% de la sectorisation en psychiatrie infanto-juvénile en Auvergne Rhône-Alpes
- *secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire et UHSA* *1 établissement*
- *dispositif intersectoriel formalisé* *53 établissements*

46% de la sectorisation en dispositif intersectoriel formalisé en Occitanie
47% de la sectorisation en dispositif intersectoriel formalisé en Auvergne Rhône-Alpes
18% de la sectorisation en dispositif intersectoriel formalisé en Provence Alpes Côte d'Azur

Les établissements de santé privés à but non lucratif assurent la gestion de 100 secteurs de psychiatrie sur 1055 secteurs sur la France entière.

Une offre de soins de recours :

- 27,3% des Unités pour Malades Difficiles (UMD)
- 2 établissements avec une vocation universitaire

Une offre de soins de proximité :

- 287 établissements de santé mentale
- 177 centres médico-psychologiques
- 49 centres d'accueil thérapeutique à temps partiel
- 24 centres de postcure
- 16 appartements thérapeutiques
- 8 ateliers thérapeutiques

Une offre qui accompagne les personnes dans leurs parcours de vie selon leurs besoins :

- **589 établissements et services médico-sociaux et sociaux gérés par nos établissements de psychiatrie :**

48 établissements et service d'aide par le travail (ESAT)

47 Maisons d'accueil spécialisées (MAS)

31 Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

30 Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)

24 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

50 pensions de famille et résidences sociales